

Au Conseil Communal
De et à
1530 Payerne

Payerne, le 16 septembre 2024

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 15/2024 « Demande de crédit pour la prolongation de la ligne de bus urbain existante et mise en service d'une seconde ligne »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude dudit préavis était composée de Madame et Messieurs :

- RAPIN-CORREVON Sabine
- BERCHTOLD Alexander
- DONADELLO Rafael
- GAUTHIER Christian, en remplacement de Monsieur BUCHER Roland
- GUI SOLAN Quentin
- MALBRAN Roberto et
- JENZER Gérard, en qualité de président-rapporteur.

La commission a siégé une seule fois, le mercredi 14 août 2024 à 19h00 à la salle de la Municipalité (place du Tribunal).

Madame PICINALI Monique, Municipale déléguée, ainsi que Monsieur SAUTEREL Bertrand, chef de Service, nous ont rejoints à 19h45. Nous les remercions pour les explications fournies.

Préambule

Comme indiqué dans le préavis, la première ligne de bus urbain de Payerne a été inaugurée en décembre 2018. Son tracé – du quartier de La Coulaz à l'HIB en passant par la Gare – offre aujourd'hui une bonne desserte Est-Ouest. Cette ligne de bus participe activement au changement de mobilité initié en Ville de Payerne. La prochaine grande étape est le réaménagement du Centre-Ville issu du mandat d'études parallèles, visant à promouvoir les mobilités douces et à redonner au Centre-Ville un espace convivial. Ceci permettra de poursuivre le développement de cette ligne de bus comme relevé par CarPostal SA qui exploite la ligne.

Les statistiques fournies par CarPostal SA démontrent une augmentation de fréquentation annuelle moyenne d'un peu plus de 24% depuis la mise en service. Ces chiffres, bien qu'en dessous de leurs attentes, confirment l'intérêt grandissant de la population pour ce mode de transport.

Objet du préavis

Le présent préavis sollicite l'octroi d'un crédit englobant le coût d'exploitation de Fr. 550'000.- et les aménagements de Fr. 380'000.- relatifs à la mise en service de la seconde ligne de bus urbain et la modification de la ligne existante.

Analyse de l'objet du préavis

Il convient de préciser, comme indiqué dans le préavis, que la ligne actuelle sera modifiée et effectuera le trajet Fétigny – Stade et Grandes-Rayes. Deux nouveaux arrêts se grefferont sur cette ligne : Stade et Grandes-Rayes. La nouvelle ligne effectuera le trajet HIB – Aéroport. Trois nouveaux arrêts se grefferont sur cette ligne : La Palaz, Champ-Aubert et Aéroport.

Dans un premier temps, la commission a pris connaissance de la Convention établie entre la Commune de Payerne et la Commune de Fétigny définissant la contribution annuelle versée par la Commune de Fétigny liée à l'exploitation de la ligne de bus no. 571, ligne qui sera prolongée sur ladite Commune.

Selon cette Convention, la Commune de Fétigny versera annuellement CHF 50'000.- pendant une durée de 25 ans dès l'entrée en vigueur de la ligne modifiée. Le montant sera versé le 1^{er} janvier de chaque année.

L'engagement de la Commune de Fétigny a été documenté par un courrier signé par Monsieur le Syndic de Fétigny.

L'exécution de cette Convention est subordonnée à son acceptation par l'Assemblée communale de Fétigny ainsi qu'à celle du Conseil communal de Payerne.

Dans un deuxième temps, la Commission a souhaité avoir des chiffres, notamment ceux illustrant la progression annoncée dans le préavis.

Les chiffres annoncés par Monsieur SAUTEREL Bertrand proviennent d'un rapport d'exploitation établi par CarPostal SA. En voici quelques-uns :

Chiffres annuels de fréquentation (sur 253 jours) :

2021 : 46'660

2022 : 63'334

2023 : 73'049

Répartition des types de billets et abonnements en 2023 :

Titres de transport forfaitaires (répartition AG et Demi-Tarifs à l'échelle nationale) : 4,4%

Titres de transport service direct (billets et abonnements hors communauté tarifaire) : 7,3%

Abonnements FriMobil : 37,1%

Billets FriMobil : 32,1%

Abonnements Mobilis : 4,4%

Billets Mobilis : 3,8%

Produits annexes (amendes et publicité) : 10,9%

Statistique des voyageurs entre Payerne et Fétigny :

Le nombre de 238 voyageurs par semaine annoncés entre Payerne et Fétigny est calculé entre le lundi et le vendredi.

Temps d'attente entre l'arrivée du bus urbain et le train ou vice-versa à la Gare calculés sur la base de l'horaire CFF 2025 :

Ces temps d'attente varient entre 1 et 30 minutes en fonction de la provenance/destination de la ville.

Voici un tableau récapitulant ces temps d'attente.

Il est à préciser que la correspondance a été optimisée, en fonction du nombre de véhicule mis à disposition pour ces lignes, en tenant compte des impératifs d'exploitation et des horaires CFF 2025.

Depuis	En direction de	Durée (minutes)
Fétigny	Fribourg - matin	8
	Fribourg - après-midi	4
	Yverdon - matin	7
	Yverdon - après-midi	3
	Palézieux - matin	9
	Palézieux - après-midi	5
HIB	Fribourg - matin	27
	Fribourg - après-midi	22
	Yverdon - matin	26
	Yverdon - après-midi	21
	Palézieux - matin	28
	Palézieux - après-midi	23
Aéropôle	Fribourg - matin	10
	Fribourg - après-midi	5
	Yverdon - matin	9
	Yverdon - après-midi	4
	Palézieux - matin	11
	Palézieux - après-midi	6
Stade	Fribourg - matin	3
	Fribourg - après-midi	26
	Yverdon - matin	2
	Yverdon - après-midi	25
	Palézieux - matin	4
	Palézieux - après-midi	27
Fribourg	Fétigny - matin	2
	Fétigny - après-midi	6
	HIB - matin	22
	HIB - après-midi	27
	Aéropôle - matin	5
	Aéropôle - après-midi	10
	Stade - matin	29
	Stade - après-midi	1
Yverdon	Fétigny - matin	1
	Fétigny - après-midi	5
	HIB - matin	21
	HIB - après-midi	26
	Aéropôle - matin	4
	Aéropôle - après-midi	9
	Stade - matin	23
	Stade - après-midi	30
Palézieux	Fétigny - matin	3
	Fétigny - après-midi	7
	HIB - matin	23
	HIB - après-midi	28
	Aéropôle - matin	6
	Aéropôle - après-midi	10
	Stade - matin	25
	Stade - après-midi	2

Selon ce tableau, on remarque que les temps d'attente sont toujours entre 20 et 29 minutes pour tous les trajets en direction ou en provenance du HIB.

Dans un troisième temps, des questions concernant les coûts se sont posées, par exemple :

- Est-il envisageable de faire participer les entreprises LIDL, LANDI, JUMBO, etc. au coût de la nouvelle ligne ?

Mme la Municipale PICINALI nous a répondu que c'était envisageable

Lors de la discussion de la nouvelle ligne, il a été rappelé qu'une navette existe pour les entreprises de l'Aéropôle : le Shuttle.

Toutefois, avec la nouvelle ligne de bus, cette navette cessera car CarPostal a le monopole de la concession.

Le développement de l'Aéropôle nécessite un plan de mobilité du site (nombre de véhicules admis limité).

Dès lors, un parking en silo, payant, est envisagé sur le site de l'Aéropôle. Le nombre de places n'est pas encore défini.

La nouvelle ligne de bus devrait par conséquent rencontrer un réel succès.

A la question de l'extensibilité des lignes, Mme la Municipale PICINALI a répondu que ces lignes étaient appelées à évoluer.

Il a également été question de l'utilisation du bus par les militaires des diverses casernes. Il a été précisé à la commission que ces derniers pourront utiliser, à l'avenir, la ligne régionale.

La question des 20% en Divers et imprévus mentionnés au chapitre 6.1 du préavis a également été soulevée. Pourquoi un tel pourcentage de marge ?

Mme la Municipale PICINALI et M. le Chef de Service SAUTEREL nous ont répondu que cela était nécessaire vu les éléments pouvant entrer en ligne compte pour le coût des arrêts (adaptation légale à la LHand, etc.).

Il s'agit d'un pourcentage qui sera systématiquement mis dans les préavis de ce genre (facteurs de complexités).

On relèvera que dans le préavis 11/2018 « Demande de crédit pour la mise en service de la ligne de bus urbaine » le poste « Divers et imprévus » était également projeté à 20 %.

Il a également été question du type de véhicule choisi. Un petit véhicule électrique (Minibus) n'aurait pas, à ce jour, une batterie suffisamment puissante pour la montée au HIB. C'est pourquoi, dans l'analyse faite par CarPostal SA expliquée au point 5 du préavis, le choix s'est porté sur un Bus Midi électrique.

Il est à préciser que la Commune de Payerne n'acquiert pas le véhicule. Il fait partie intégrante des coûts de fonctionnement.

Conclusion

Le développement des lignes de bus urbaines est une nécessité. Au vu de ce qui précède, la commission, à une large majorité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis no. 15/2024 de la Municipalité du 19 juin 2024 ;
Oùï les rapports des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'accepter la mise en service de la seconde ligne de bus urbain et la prolongation de la ligne existante pour des coûts d'aménagement uniques de Fr. 380'000.- TTC et des coûts d'exploitation annuels totaux de Fr. 717'000.-, montant dont il y aura lieu de déduire les participations attendues de tiers ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 380'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 100'000.- par un prélèvement sur le compte fonds de réserve no. 9.282.1800 « transports publics : ligne urbaine » et à amortir le solde de Fr. 280'000.- par un prélèvement sur le fonds no. 9.282.2040 « Ville de demain » ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à intégrer aux comptes de fonctionnement, dès l'année 2025, le montant de charges additionnelles estimées à Fr. 444'500.-, dont il y aura lieu de déduire les recettes de participations annuelles attendues de la part de tiers.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Pour la commission



Gérard JENZER
Président-rapporteur